
Communications de l'honorable Nathalie Fafard, j.c.q.

Juge coordonnatrice adjointe chambre criminelle
Cour du Québec, District de Montréal

Date : 8 juillet 2020

Objet : Salle 4.12

Prenez note que les dossiers de la salle 4.12 seront référés en salle 3.02, les 15, 22 et 29 juillet.

Objet : Règles de distanciation

Je tiens à porter à votre attention la situation suivante. Beaucoup d'avocats se trouvent dans les corridors, particulièrement près des salles à volume le matin sans respecter les règles de distanciation. Malgré les interventions des constables et des agents, les avocats semblent oublier que les règles s'adressent aussi à eux. Je comprends que la situation actuelle pose un défi dans la façon de procéder aux audiences, cependant il est dans l'intérêt de tous que les règles soient respectées.

Date : 23 juin 2020

Objet : Gestion / facilitation

Nous sommes à mettre en place une séance de gestion / facilitation auprès de la juge Hélène Morin avant de fixer le procès, pour les dossiers de deux jours et plus. Cette procédure sera officialisée cet automne. Cependant, la juge Morin est disponible dès maintenant et tout l'été pour rencontrer les avocats qui le souhaitent. Vous pouvez la contacter directement ou remplir le formulaire de facilitation disponible au bureau de la coordination. Nous espérons ainsi améliorer l'utilisation des ressources judiciaires et ne fixer que les causes devant procéder.

Date : 17 juin 2020

Objet : Salles 4.06 et 6.07

Tel que mentionné, la salle 4.06 reprendra ses activités le 22 juin 2020. Pour ce qui est de la salle 6.07, elle reprendra ses activités le 29 juin 2020. Notez toutefois que pour les mois de juillet et août, elle sera ouverte les mardis, mercredis et vendredis.

Date : 4 juin 2020

Objet : Salles 4.06 et 4.07

Veillez noter que la salle 4.06 reprendra ses activités normales dès le 22 juin à 9 h 00.

Veillez noter que dorénavant en salle 4.07, nous donnerons priorité aux avocats en salle virtuelle à **9 h 00** et à **14 h 00**. Les avocats pourront quand même se connecter en tout temps sans priorité.

Date : 1^{er} juin 2020

Objet : Demandes de remise

Pendant les mesures d'urgence liées à la pandémie, j'ai offert aux avocats de me faire parvenir directement leurs demandes de remise par souci d'efficacité. Cette façon exceptionnelle de procéder s'est avérée profitable et plusieurs dossiers ont été ainsi remis à l'automne. Comme nous reprenons graduellement les activités judiciaires et que toute bonne chose a une fin, **dès le 8 juin**, j'apprécierais que vous adressiez vos demandes au juge désigné ou présentiez une requête en bonne et due forme en salle de pratique.

Je serai disponible cette semaine pour répondre aux demandes qui me sont déjà parvenues. Votre collaboration a été exemplaire et je vous en remercie grandement. Vous pouvez vous adresser à moi pour toute question urgente ou toute situation particulière.